



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 14 février 2023 à 11 h 10 à laquelle sont présents, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, madame la mairesse France Bélisle et monsieur le conseiller Denis Girouard.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Daniel Feeny, attaché politique, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau et Marie-Hélène Rivard, directrice par intérim, Communications.

CAUP20230214-P1 BILAN ANNUEL DE L'EAU 2021

Présentation par madame Chantal Marcotte, accompagnée de monsieur Marc-André Venne et madame Geneviève Michon.

L'objectif de la présentation est de déposer le bilan de l'eau 2021 au conseil municipal afin de remplir tous les critères en lien avec l'écoconditionnalité lors des demandes de subventions.

Plan de la présentation :

- Principes généraux de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
- Bilan annuel de l'eau 2021;
- Plan d'action de la SQEEP 2022-2023;
- Recommandation.

RECOMMANDATION

CP-EMR-2023-001

Accepter le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau 2021.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire quitte son siège à 11 h 15.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire reprend son siège à 11 h 25.

Madame la conseillère Anik Des Marais se questionne à l'effet que le bilan ne présente pas la quantité d'eau consommée par les ICI. Elle demande aussi si une comparaison avec les autres villes est effectuée afin de nous donner une idée de notre performance.

Quant à la réduction de 9,5% d'ici 2025, est-ce réaliste d'atteindre cet objectif dans ce délai? Finalement, en ce qui a trait à l'eau jaune, les purges sont-elles considérées comme gaspillage étant donné que ce n'est pas de l'eau « consommée »?

Madame Chantal Marcotte explique que pour les ICI, le service est capable d'avoir une bonne idée de la consommation. Il faut considérer que la stratégie a commencé par les plus grands consommateurs, ce qui fait en sorte que le portrait est un peu biaisé, et que, pour cette raison, les résultats tendent vers une hausse de la consommation.

La Ville est actuellement sur un plateau et il faut regarder si elle est trop permissive relativement à l'arrosage automatique de nuit. Une attention particulière doit être apportée à la consommation qui est la plus grande. L'année 2025 arrive bientôt et des changements devront être apportés.

En terminant sur l'eau jaune, les purges sont effectuées afin d'assurer une certaine qualité de l'eau. Elles sont maintenant programmables et il est possible de faire des purges ponctuelles.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin a plusieurs questions, à savoir :

- Pourquoi les chiffres sont de 2021 et non de 2022? Est-ce en lien avec la reddition de compte pour le gouvernement provincial?
- Pourquoi les compteurs d'eau sont bons pour les ICI et non pour les résidences?

Madame Marcotte informe que la reddition de compte est complétée sur le formulaire fourni par le Ministère aux mois d'avril et mai. Avec tous les services impliqués, la Ville a besoin de quelques mois pour remplir les documents. Par la suite, le ministère se donne 90 jours pour valider les données, ce qui explique le décalage du bilan présenté. Quant aux comparaisons avec les autres villes, les données de l'année 2020 sont publiques et la Ville de Gatineau arrive au 6 ou 7^e rang.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc remarque que l'indice de fuite n'est pas atteint dans les infrastructures. Selon l'hypothèse du service, il n'est pas capable d'avoir la mesure exacte du résiduel des ICI. Sommes-nous en mesure de détecter ces fuites et de régler le problème? Le gabarit du Ministère suggère que ces fuites pourraient être causées par une pression trop forte. La Ville doit s'assurer d'avoir les meilleures pratiques dont la diminution de la pression.

Madame Marcotte mentionne que cette action est exigée quand la moyenne des pressions sur le territoire dépasse 85 PSI alors que la Ville a une pression moyenne qui se situe entre 59-60 de PSI. C'est pour cette raison que cette action n'est pas mise en œuvre. Afin d'être proactif, la pression est réduite la nuit et il faut être attentif et bien connaître la pression dynamique et statique sur le territoire afin de ne pas causer de problème ailleurs. Elle souligne que la Ville va au-delà des exigences du Ministère.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande à quel moment de l'année la consommation d'eau est la plus accrue?

Madame Marcotte explique que la Ville est en mesure de savoir, avec les infrastructures mises en place, quels sont les moments les plus occupés. Les outils ont assez de précision pour cibler les pratiques les plus consommatrices.

Madame la conseillère Olive Kamanyana aimerait que les présentations introduisent ce qui a été pris en compte à la suite des présentations antérieures. Afin d'éviter de poser les mêmes questions. Les présentations devraient démontrer la valeur ajoutée des questions des élus.

Monsieur Yess Gacem en prend note et est également d'avis que ce serait une bonne pratique à mettre en place et de faire référence à la présentation précédente ainsi que les questions soulevées.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne arrive au constat que la consommation d'eau la nuit est un problème. Pour lui, le fait de régler plus sévèrement l'arrosage de nuit, il serait favorable pour réduire la consommation d'eau.

**Le caucus préparatoire est suspendu à 11 h 50.
Reprise du caucus préparatoire à 13 h 05.**

Madame la mairesse France Bélisle, monsieur le conseiller Denis Girouard et monsieur Simon Rousseau se joignent à la rencontre.

CAUP20230214-P2 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 14 février 2023.

3.3 **Projet numéro 132274** - Dérogations mineures - Construire une habitation bifamiliale - 121, rue Nicolet - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Intervention de monsieur le conseiller Steve Moran. Il informe que la démolition a été approuvée par le Comité sur les demandes de démolition (CDD) et que le projet a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Il dit approuver la demande dérogation mineure.

3.4 **Projet numéro 132278** - Usage conditionnel - Construire un bâtiment mixte isolé de 10 étages comportant 380 logements - 304-310, boulevard Saint-Joseph - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Intervention de monsieur le conseiller Steve Moran. Ce projet est important dans son district et il a l'appui de la communauté. La demande vise à augmenter le nombre de logements et à réduire le nombre de chambres prévu par logement. Toutefois, il se demande s'il est possible d'exiger que les logements prévoient un certain nombre de chambres et à quel point ce problème a été soulevé avec les promoteurs relativement aux besoins de logements familiaux au centre-ville?

Monsieur Carl Beauchemin mentionne que le SUDD n'a pas obtenu d'étude de marché en support de la demande. Le pouvoir de la municipalité est limité à la superficie des chambres, mais pas du nombre compris dans le logement. Le règlement sur les usages conditionnels prévoit cinq critères pour les bâtiments de plusieurs logements et aucun de ces critères ne fait référence au nombre de chambres.

Monsieur le conseiller Steve Moran comprend que la Ville n'a pas de contrôle sur le nombre de chambres prévues dans les projets immobiliers. Il souligne qu'il est temps de changer la réglementation le plus rapidement possible en ce sens.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne que lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme, elle avait voté contre la demande de réduction du nombre de chambres. Cependant, il n'existe aucune étude sur les besoins réels de la ville en logements. Elle croit qu'il appartient au SUDD de faire des études pour définir les besoins réels et elle invite le promoteur à respecter ce qui était prévu dans le projet initial.

Monsieur le conseiller Jean Lessard croit que ce projet pourrait répondre à la demande des étudiants étrangers qui doivent se loger lors de leurs études dans la région.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin croit que dans l'intérêt du bien commun, il est nécessaire d'y voir une réflexion afin de régler le nombre de chambres dans les logements. Ce n'est pas parce que les logements avec une chambre se louent bien que cela représente les réels besoins des familles.

3.5 Projet numéro 132344 - Dérogation mineure - Subdiviser le terrain en deux terrains distincts - 1071, chemin Klock - District électoral de Lucerne - Gilles Chagnon (recommandation défavorable du SUDD et du CCU)

Intervention de monsieur le conseiller Mike Duggan. C'est un lotissement rural en dehors du périmètre urbain. Il mentionne que cette demande favorise l'étalement urbain et que, pour cette raison, il va voter contre cet item lors de la séance du conseil municipal.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon se dit en faveur du projet. C'est la façade avant du terrain qui est problématique, elle fait présentement 60 mètres et la recommandation demande de faire 45 mètres. Si le terrain fait l'objet d'un lotissement, le périmètre en façade sera réduit à 30 mètres. Tous les autres critères sont remplis et c'est simplement en la façade qui doit faire l'objet d'une dérogation mineure.

Madame la conseillère Anik Des Marais s'inquiète qu'autoriser cette demande permette de créer un précédent à l'extérieur du périmètre urbain. La dérogation ne devrait pas être qualifiée de mineur. Si on accorde la dérogation mineure, les autres propriétaires vont-ils demander la même chose? Elle avise qu'elle votera contre cette demande lors de la séance du conseil municipal.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin ajoute que le demandeur se fie à un historique d'avant la fusion municipale. Le demandeur est victime de ce qui s'est passé par la suite. Ce quartier est déjà bâti et il n'y a pas de rue à ajouter. De plus, les services municipaux répondent aux besoins du secteur et les voisins sont d'accord avec la demande. Les services n'ont pas le choix de présenter une recommandation défavorable, mais il appartient aux membres du conseil de prendre la décision. Il mentionne qu'il va voter pour le projet lors de la séance du conseil municipal.

Madame la conseillère Olive Kamanyana mentionne qu'elle entend les doléances des membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme et votera contre la demande lors de la séance du conseil municipal.

Monsieur le conseiller Steve Moran trouve le projet intéressant et se questionne quant à la proposition soumise qui affirme que c'est la Ville qui souhaitait diviser les terrains. Il comprend que ces affirmations auraient été faites par l'ancienne ville d'Aylmer et que les gens ont construit en conséquence de cette vision. En ce sens, quand la Ville encourage de construire d'une certaine façon, les élus sont mal placés pour revenir sur la parole de la Ville de l'époque. Il mentionne qu'il appuiera la demande à la séance du conseil municipal.

4.1 Projet numéro 132262 - PPCMOI - Régulariser la hauteur d'un bâtiment accessoire - 14, rue Hélène-Boullé - District électoral de Mitigomijokan – Anik Des Marais

Intervention de madame la conseillère Anik Des Marais qui veut savoir si les taxes municipales ont été payées conformément à la taille du bâtiment accessoire depuis des années? À l'approche de la Ville, le propriétaire est prêt à se conformer, mais il reste qu'il a construit un bâtiment qui ne respectait pas les normes. Elle trouve que l'on est près d'une maison accessoire et qu'il y a beaucoup d'espace pour faire une mini-maison. C'est un cas intéressant à étudier pour modifier notre réglementation.

Madame Geneviève D'amours précise que le rôle d'évaluation et l'imposition des taxes foncières se font une fois que le permis est émis. Comme il n'y a pas eu d'émission de permis dans ce cas, aucune taxe n'a été imposée. Selon la loi, il serait possible de faire une rétroaction à la suite de l'inspection.

Madame la conseillère Anik Des Marais se demande si le PPCMOI pourrait-être conditionnel au paiement des taxes.

Monsieur Christian Tanguay indique qu'au niveau de la taxation, il y aura des actions qui seront accomplies pour récupérer les montants dus, selon le processus de recouvrement afin d'obtenir une compensation en bonne et due forme. La *Loi sur la fiscalité municipale* limite la rétroaction jusqu'en 2022 pour la récupération des taxes dues.

4.2 Projet numéro 132332 - PPCMOI - Construire une habitation unifamiliale isolée - 12, rue Derwin - District électoral d'Aylmer - Steven Boivin

Intervention de monsieur le conseiller Steve Moran. C'est un projet qui parle d'un secteur de valorisation et on souhaite un minimum de trois logements. Pourquoi un projet de seulement un logement a été accepté?

Monsieur Carl Beauchemin explique que le principal argument est à l'effet qu'il existait déjà une habitation unifamiliale. Il n'y a pas eu d'analyse pour savoir qu'elle serait l'organisation spatiale de trois unités dans ce logement.

Monsieur le conseiller Mario Aubé mentionne que la densité prévue est de trois logements, mais que le règlement n'interdit pas la construction d'une unifamiliale. Il ajoute que ce projet est susceptible d'approbation référendaire et que si les citoyens souhaitent s'y opposer, ils peuvent le faire en passant par ce processus.

Madame la conseillère Anik Des Marais énonce que la réglementation prévoit un minimum de trois logements et que la demande est présentée sous la forme d'un PPCMOI pour déroger au nombre de logements. Le schéma d'aménagement a des objectifs précis de densification dans ce secteur. Elle comprend la demande, mais est d'avis qu'elle n'est pas en phase avec les objectifs du schéma d'aménagement de la Ville.

Monsieur le conseiller Steven Boivin indique avoir eu des discussions avec les résidents. Il existe des enjeux de circulations, les rues étant anciennes et très étroites. Il se penche actuellement sur la question dans le cadre de l'étude du nouveau PPU dans le secteur d'Aylmer. Il est en faveur de la demande et est d'avis qu'il faut faire preuve de flexibilité quant au schéma d'aménagement. Il est possible de faire ces interventions pour créer un équilibre dans le secteur.

5.1 Projet numéro 132436 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 875-2-2023 modifiant le Règlement numéro 875-2021 visant une occupation du domaine public par des camions-cuisine afin de permettre la cuisine de rue sur le territoire de la ville de Gatineau dans le but d'augmenter les possibilités de candidature

Intervention de monsieur le conseiller Edmond Leclerc. Il fait part de ses préoccupations quant aux changements proposés relativement aux camions cuisines qui vendent de la crème glacée. Il y a des éléments de concurrence à prendre en compte entre le propriétaire foncier et le propriétaire de camion cuisine.

6.10 Projet numéro 132424 --> CES - Règlement numéro 935-2023 autorisant une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer l'aménagement de sites de transition de produits d'excavation prévu au Plan d'investissements - Volet maintien

Intervention de monsieur le conseiller Steve Moran. Il demande si l'on connaît les coûts totaux du projet et si le processus d'identification des deux terrains a avancé?

Madame Rita Chahine indique que pour les coûts totaux, ces derniers n'ont pas encore été évalués pour l'ensemble de l'opération. Le Service des travaux publics ainsi que le Service des biens immobiliers sont à l'étape de recherche de terrains. Une fois que les terrains seront visés, le Service des infrastructures et des projets aura une meilleure idée des coûts. Le règlement couvre seulement les travaux d'aménagement pour un des sites.

Madame la conseillère Anik Des Marais comprend que ces montants ne vont pas permettre d'assurer la traçabilité. Allons-nous être conformes et peut-on considérer que le site pourrait être le même que l'écocentre? Est-il possible de combiner les deux programmes? Et finalement, les déchets ultimes iraient où?

Madame Rita Chahine indique qu'en matière de traçabilité des sols, la Ville de Gatineau est conforme en partie. Le Service des travaux publics travaille sur des appels d'offres afin d'être conforme et autonome. Au niveau de l'écocentre, au niveau des évaluations, les usages ne sont pas adéquats entre l'écocentre, le triage et la caractérisation des sols. Le Service des travaux publics travaille avec la gestion des matières résiduelles (GMR) pour identifier des sites disponibles.

7.1 Projet numéro 132328 - Adoption du Plan d'action annuel intégré du centre-ville 2023

Intervention de madame la conseillère Olive Kamanyana. À son avis, ce n'est pas un plan d'action puisqu'il ne présente aucun objectif spécifique mesurable, aucun calendrier, aucun échéancier, aucun résultat attendu, etc. Un plan d'action permet de mesurer les résultats obtenus et les écarts. Elle ne comprend pas pourquoi le conseil municipal doit approuver des initiatives qui sont déjà en place. Le PPU du centre-ville n'est pas un outil pour élaborer un plan stratégique. Le plan stratégique de la Ville de Gatineau permet d'arrimer les orientations de la Ville aux besoins de la population. Elle veut quelque chose de plus ambitieux et visionnaire.

Monsieur le conseiller Steve Moran ne veut pas faire un débat sur le titre du document. Pour lui, c'est un recensement des actions, la Ville fait déjà. Ce dernier est important et essentiel pour l'ensemble des acteurs afin de comprendre ce qui passe au centre-ville. Ce recensement permet de savoir qu'elle sera la suite pour arrimer le tout au plan stratégique de la Ville. Nous sommes actuellement au début du processus de révision du PPU afin de déterminer comment renouveler la vision dans les prochains 12 ans. Ce document est essentiel pour le renouvellement de la vision du centre-ville.

Monsieur le conseiller Denis Girouard est du même avis que madame Kamanyana. Il y a beaucoup de dilution au centre-ville et les gens ont de la difficulté à s'y identifier. La ville n'est même pas rendue à cibler ce qui peut être maximisé dans le Vieux-Hull. Il se dit toutefois en faveur du document.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron se dit fâchée d'entendre certains propos de ses collègues. Elle est en désaccord avec eux et mentionne qu'il y a beaucoup de choses qui se passent au centre-ville. Elle est en faveur du plan d'action et refuse d'entendre qu'il ne se passe rien au centre-ville.

Madame la conseillère Olive Kamanyana ajoute qu'elle n'a pas mis en cause ce qui se passe au centre-ville. C'est la vision commune et intégrée qui est importante et souhaite que tout soit mieux structuré.

Madame la mairesse France Bélisle rappelle que dans ce plan d'action, il y a la proposition de faire des études sur des éléments précis pour aider les élus à prendre action. Ce plan est fait en partenariat avec les organismes du milieu et c'est l'ensemble des partenaires qui ont contribué à ce plan. Ce document se veut un diagnostic de la période post pandémie en considérant l'importance du télétravail, la possibilité de faire de la conversion de logement, etc.

Monsieur le conseiller Denis Girouard précise qu'il ne critique pas ce qui a été fait au centre-ville. Il fait le constat que des restaurants ferment à vue d'œil et que l'aspect économique n'est pas abordé dans le plan d'action.

Monsieur Daniel Champagne mentionne que dans une planification adéquate, il y a un plan stratégique duquel découle un plan d'action. Dans un monde idéal, nous aurions revu le PPU avant de faire un plan stratégique. Selon lui, la vision qui découle du PPU de 2009 est encore d'actualité.

9.5 Projet numéro 132296 - PIIA - Construire un nouveau collecteur pluvial - Lot 1 288 474 - District électoral du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau - Jocelyn Blondin

Intervention de madame la conseillère Caroline Murray. Elle rappelle que le conseil municipal a récemment adopté un plan de foresterie urbaine. Ce projet se trouve dans un boisé de protection et demande à couper des arbres. Est-ce qu'il y a d'autres options qui ont été étudiées? Est-il possible de le faire en abattant moins d'arbres?

Monsieur Carl Beauchemin indique qu'au niveau du coût de renonciation, il n'y a pas eu d'analyse par le SUDD. En ce qui a trait aux différentes options, il y avait plusieurs contraintes à prendre en considération dans la planification du projet.

Madame Rita Chahine indique qu'il y avait plusieurs options étudiées pour le tracé. Celui qui est proposé est le moins contraignant. Quant au nombre d'arbres abattus, il n'est pas possible de le dire pour le moment. Elle souligne que les services seraient en mesure d'intégrer au projet le remplacement des arbres. La caractérisation est en cours, mais nous n'avons pas les résultats pour l'instant et elle est nécessaire pour l'obtention du CA de la part du ministère.

Madame la conseillère Caroline Murray demande s'il y a d'autres techniques qui ont été évaluées et s'il est possible de mettre une condition pour planter 85 arbres.

Madame Rita Chahine indique qu'un tel projet prévoit qu'il faut creuser par des tranchées ou des forages et que les racines des arbres peuvent être touchées.

Monsieur Christian Tanguay mentionne que la Ville peut prendre l'engagement de replanter des arbres au lieu de mettre la réalisation de cette obligation conditionnelle à la demande de PIIA.

Monsieur le conseiller Steve Moran souligne que le PIIA est une proposition de la Ville appuyée par des analyses effectuées par cette dernière. Il demande qu'un mécanisme soit mis en place afin de s'assurer de respecter l'impartialité et l'indépendance entre les instances de la Ville. Il ajoute qu'il n'existe pas de définition de « boisé de protection » au-delà de l'application de la politique. Il suggère de bonifier le programme de replantation des arbres dans le cadre du projet et que la Ville s'engage à planter 126 arbres.

Monsieur Carl Beauchemin indique que l'administration évaluera cet aspect et la possibilité de mander une firme externe pour produire les analyses afin de conserver une certaine indépendance dans le processus.

Madame la conseillère Anik Des Marais croit que ce projet aura pour effet de créer un nouvel îlot de chaleur. Dans les documents du SUDD, l'étude de caractérisation n'est pas terminée et elle souhaite que cette dernière soit complète avant d'autoriser la demande. Elle veut éviter de mettre en péril des milieux vivants.

Madame Rita Chahine indique qu'il y aura des études complémentaires pour les plans et devis. En ce qui a trait aux tracés, il y a plusieurs évaluations dans le même périmètre. Une demande au ministère de l'Environnement est soumise pour tous les volets du projet. Elle reconnaît qu'il y a des coupes d'arbres, mais que celles-ci ont certains bénéfices environnementaux.

Madame la mairesse France Bélisle demande si les arbres qui seront coupés sont saints et se questionne sur la valeur du boisé affecté.

Monsieur Carl Beauchemin répond que selon l'étude écologique, il a 26 % du boisé qui est composé d'arbres morts ou blessés et qu'il y a un pourcentage important de petits arbres et arbustes de peu de valeur.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin ajoute que la plantation d'arbres au même endroit n'est pas la meilleure solution étant donné qu'il y a des projets à venir à l'endroit où ils seraient replantés.

9.15 Projet numéro 132476 --> CES - Contribution financière (date d'ajustement des intérêts) - Projet de logements abordables et communautaires - Projet les Braves-du-Coin (Habitations Morin) - 16, rue Morin - construction d'un bâtiment comportant 40 logements - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Intervention de monsieur le conseiller Steve Moran. Il indique que ce projet est important dans son district étant donné qu'il y a peu de logements sociaux. Il demande comment réviser le rôle de la Ville avec le Programme rénovation Québec (PRQ) et l'ensemble des projets ACL à Gatineau considérant que ces projets rencontrent des difficultés financières. Des sommes doivent être mises de côté en raison de l'augmentation des coûts de construction.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que l'engagement de bonification est l'une des choses sur lesquelles on insiste beaucoup afin de démontrer notre volonté réelle. Le rôle de la Ville est de mettre des mécanismes en place pour bonifier les enveloppes des différents projets.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin ajoute qu'il est important de varier les sources de financement et de vérifier les opportunités du côté fédéral.

9.17 Projet numéro 132608--> CES - Servitude réelle et perpétuelle d'usage public, servitude de passage et servitude de non-construction - Place publique Agora

Monsieur le conseiller Daniel Champagne explique avoir eu une discussion avec le directeur général et qu'il y a eu plusieurs demandes de reporter cet item en raison des multiples questions soulevées. Le report de cet item au prochain conseil est accepté sans demande d'opposition.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire demande une présentation qui sera faite aux élus et exprime certaines préoccupations quant à la nature de cette transaction.

12.3 Projet numéro 132329 --> CES - Soutien financier pour le projet de caractérisation des microplastiques et nanoplastiques dans les eaux de la Ville de Gatineau - Service de transition écologique

Intervention de monsieur le conseiller Edmond Leclerc. Il demande si ce projet concerne uniquement les eaux de l'usine d'épuration de Gatineau et demande quels secteurs sont concernés par ce projet. En outre, il se questionne sur la possibilité que tous les secteurs puissent bénéficier de ce projet et que, dans l'affirmative, une contre-offre puisse être présentée au CÉGEP.

Monsieur Frédéric Vandal indique que le rapport sera accessible à l'ensemble des élus à la suite des analyses. La demande actuelle vise un soutien financier au projet supporté par le CÉGEP. Pour l'instant, ce dernier se focalise sur l'analyse des eaux usées de Gatineau et il y a un potentiel d'agrandir l'étude aux usines d'eau potable en fonction des subventions qui seront reçues. Ce volet est déjà abordé dans les discussions.

36.3 Correspondance numéro 132620 - Avis de proposition est donné par la conseillère Bettyna Bélizaire à la séance du conseil municipal du 14 février 2023 qu'à la séance du 21 mars 2023 sera déposé un projet de résolution afin de faire une demande de règlement de contrôle intérimaire restreignant le développement immobilier

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire fait part de réflexion sur l'avis de proposition qu'elle dépose. Le secteur Ouest de la Ville de Gatineau fait face à plusieurs enjeux majeurs, notamment le manque d'écoles, les infrastructures routières déficientes, etc. Elle est à la recherche de solution pour régler l'écart entre le développement des infrastructures et le développement immobilier. Elle propose de procéder avec un contrôle intérimaire afin de restreindre la zone de développement pour une période donnée. Cela permettrait de prendre un pas de recul pour mieux planifier le développement immobilier dans ce secteur.

36.17 Projet numéro 132586 - Nomination du président du conseil et du vice-président du conseil

Monsieur le conseiller Steve Moran, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Champagne, demande un amendement qui se lit comme suit :

ET RÉSOLU QUE ce conseil désigne monsieur le conseiller Steven Boivin pour exercer la fonction de président du conseil, et ce, à partir du 15 février 2023. De plus, ce conseil désigne monsieur le conseiller Daniel Champagne comme vice-président du conseil, et ce, dès le 15 février 2023 et, jusqu'au conseil municipal du 22 août 2023, moment où madame la conseillère Caroline Murray reprendra le rôle de vice-présidente du conseil.

Aucun vote n'est demandé sur la demande d'amendement.

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que cette proposition sert à éviter de jouer à la chaise musicale compte tenu de la nomination du nouveau président du conseil municipal. Étant donné que monsieur Champagne joue plusieurs rôles à l'extérieur de la Ville, il est pertinent qu'il reste vice-président du conseil afin de terminer ses mandats. De plus, madame la conseillère Caroline Murray est d'accord avec cette modification.

Madame la mairesse France Bélisle appuie l'amendement et elle motive sa décision à l'effet qu'il est important d'assurer un appui dans la continuité.

Madame la conseillère Olive Kamanyana prend la parole sur le remaniement proposé par madame la mairesse. Selon elle, le programme du conseil se dit inclusif et favorable à la représentativité de la démographie. Pour la gouvernance politique, il y a du travail à faire pour le président et le vice-président du conseil municipal. Elle donne des explications sur les biais inconscients qui peuvent avoir lieu dans nos organisations. Elle propose au conseil municipal de faire le virage afin d'avoir une vision plus alignée avec le programme du conseil afin d'éviter la nomination de personne en fonction de leur personnalité.

36.27 Projet numéro 132538 - Nomination des membres de la Commission Gatineau, Ville en santé

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire, appuyée par madame la mairesse France Bélisle, propose un amendement qui se lit comme suit :

De remplacer madame la conseillère Bettyna Bélizaire pour monsieur le conseiller Steve Moran à la vice-présidence de la Commission Gatineau, Ville en santé.

Aucun vote n'est demandé pour cet amendement. Le projet de résolution sera modifié en conséquence.

Madame la mairesse France Bélisle prend la parole quant au remaniement proposé. Elle souhaite trouver le meilleur compromis pour tous et remercie les membres du conseil pour leur ouverture dans le contexte de remaniement.

En ce qui concerne le comité exécutif, elle cède la présidence à monsieur Champagne et elle conservera la vice-présidence. Elle annonce l'entrée en fonction de monsieur Bureau à titre de représentant du secteur Hull. Elle souligne qu'il sera intéressant d'avoir une voix de l'environnement au comité exécutif.

Elle partage les éléments importants qui composent ses attentes à l'égard des membres du comité exécutif. Elle demande de l'ouverture d'esprit afin de cheminer avec les arguments des autres et d'être disponible à participer à des rencontres convoquées avec des cours délais.

Fin du caucus préparatoire public à 15 h 15.